



ADDICTIONS MILIEU SPORTIF

De quoi parle-t-on ?

Certains contextes au sein des disciplines sportives peuvent être favorables aux consommations de certains produits (tabac, alcool, cannabis, produits dopants et protoxyde d'azote, écrans, jeux, paris sportifs) de la part de jeunes licenciés et des personnes fréquentant les clubs sportifs.



Vous souhaitez sensibiliser vos licenciés sur ces questions ?

L'IREPS en lien avec ses partenaires vous propose de participer à un **projet de prévention des conduites addictives en milieu sportif.**

Pourquoi s'inscrire ?

Parce que le sport est reconnu pour son caractère protecteur et ses bienfaits aussi bien sur l'état physique que mental. Fort des valeurs éducatives transmises dès le plus jeune âge, les clubs sportifs peuvent impulser une démarche globale de prévention et de promotion de la santé autour des conduites addictives auprès des joueurs.



Vous pouvez participer au bien-être des jeunes licenciés et les accompagner vers des possibilités de résilience plus durable pour faire face à ces conduites !



En bref, le projet c'est quoi ?

Une **session de formation gratuite de 2 journées** (non consécutives) à destination des **dirigeants, cadres techniques, éducateurs sportifs, bénévoles, etc.** coanimée par l'Ireps et Association Addictions France, pour :



- ✓ **Mieux connaître** les conduites addictives
- ✓ **Renforcer** leurs compétences et leur posture éducative
- ✓ **Savoir repérer** les situations « à risque »
- ✓ **Connaître** les structures relais et être en capacité **d'orienter** les jeunes

Et pour aller plus loin :

Un **accompagnement de 3 ans pour vous aider à mettre en œuvre des actions de prévention** au sein de votre club.



- ✓ **Vous aider à concevoir vos actions**, mettre des **supports à votre disposition**, vous apporter des ressources pédagogiques pour des interventions à destination de vos licenciés.
- ✓ **Vous aider à créer un environnement favorable** : réorganisation des temps de convivialité, analyse des situations et contextes de consommation, travail autour des postures, etc.

Une **charte d'engagement sera proposée pour signature** aux clubs volontaires. Elle permettra de valoriser leur engagement à la démarche santé pour le bien-être de leurs licenciés et des personnes fréquentant le club.



Vous êtes intéressé-e, merci de contacter :

L'Instance régionale d'éducation et promotion de la santé Bourgogne-Franche-Comté www.ireps-bfc.org

Miguel JOSEPH-AUGUSTE, référent départemental

m.joseph-auguste@ireps-bfc.org – 03 81 41 93 93

Projet réalisé avec le soutien financier de :



Partenaires régionaux



RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Autres partenaires : CDOS, Services jeunesse et sport, comités départementaux, Autres opérateurs addictologie territoriaux, ...